

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 16 septembre 2020 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Maire.

PRÉSENTS :

RAVAILLER Johann, Maire
VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, MERCHEZ-BASTARD Alexia, BOUVARD Christian, CAUL-FUTY Laurène, KHADRAOUI Kader, Adjointes au Maire
DEPOISIER Sophie, MUGNIER Emmanuel (arrivée à 20h10 – point n° 12), PELLETIER Jérôme, APPERTET Christophe, FERRAND Stéphanie, BLANC-GONNET Delphine, TOUNA Sabine (pouvoir à VAUTHAY Jeanne, jusqu'à 19h38 – point n° 5), GOMES Marie, CROZET Laetitia, MALESIEUX Alexandre, ANTHOINE Mélodie, CROZET Grégory, PETIT-JEAN Maurice, THEVENET Thierry, NEPAUL Margaret, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉ :

PADOVESE Damien

Secrétaire de séance : Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21 = du rapport n° 1 au n° 11

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22 = du rapport n° 12 au n° 15

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour :

☞ *ajouter la question n° 9 concernant « un contrat d'apprentissage – recrutement d'un étudiant-stagiaire en communication » ;*

☞ *retirer :*

- *la question n° 7 concernant la convention relative aux financements publics du projet FuniFlaine : Cette question est retirée car l'Etat, ne pouvant pas règlementairement verser les fonds avant la DUP, demande à revoir le calendrier prévisionnel d'appel de fonds (2022 pour l'Etat au lieu de 2020. Pour rappel, 2021 pour la Commune au lieu de 2020). Cette position de l'Etat a été confirmée ces jours-ci au comité syndical. Donc, afin de délibérer sur une convention à jour des ajustements de calendrier, il convient de reporter la question à un prochain conseil.*
- *les questions foncières n° 13 et 15, car ces questions n'ont pas été abordées en commission urbanisme-foncier.*

Il les remercie pour leur accord.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc adopté à l'unanimité.

Il passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Désignation du secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **DÉSIGNE** en qualité de secrétaire de séance Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD.

RAPPORT N° 2

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE Présentation du rapport annuel 2019 du délégataire sur l'eau potable Le rapporteur : Christian BOUVARD

Suite à un empêchement de dernière minute, Monsieur Régis SAUGEY de l'agence SUEZ, n'a pu venir présenter le rapport.
Celui-ci sera mis à la prochaine séance de conseil municipal.

RAPPORT N° 3

FINANCES Régularisation des écritures relatives aux travaux réalisés par convention avec le SYANE Le rapporteur : Madame Laurène CAUL-FUTY

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la régularisation des écritures relatives aux travaux réalisés par convention avec le SYANE ;
- **INTÈGRE** les emprunts souscrits par le SYANE pour le compte de la commune, pour un montant total de 3 456 418.69 € ;
- **RÉGULARISE** les annuités déjà versées jusqu'en 2019, pour un montant de 1 455 465.73 €, en contrepartie du compte 1068 ;
- **ACCEPTÉ** l'annulation des mandats 264 et 265 de 2020 effectués à tort sur le compte 65548, et la réémission des mandats sur l'article 66111 pour le montant correspondant aux intérêts (78 897.73 €) et sur l'article 168758 pour le montant correspondant au remboursement du capital.

RAPPORT N° 4

FINANCES Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) Le rapporteur : Madame Laurène CAUL-FUTY

Monsieur Thierry THEVENET demande si un ou des devis ont été demandés.

Monsieur Guy MOREL répond par l'affirmative et précise que le sujet avait été évoqué en réunion du Comité de suivi Forêt-Tempête du 1^{er} juillet 2019. Il s'agit de relier les pistes route des Reys, jusqu'au lieudit « Biollay ». Il y a un fort risque de ravinement du terrain et il doit être rapidement sécurisé, car la terre est déjà instable. Le devis a été vu avec l'ONF et est de 6 000 € HT (entreprise ERM) par rapport à un autre devis de 7 200 € HT (entreprise DUMAZ)

Monsieur Thierry THEVENET souhaite connaître les critères d'attribution pour la somme proposée.

Monsieur le Maire lui répond que l'association, lors de la journée du 4 juillet 2020, a fait un très gros nettoyage sur les pistes.

Monsieur Guy MOREL précise que la somme est correcte par rapport au bois. Le choix s'est porté sur la subvention car, que ce soit la commune qui paye en totalité ou qu'elle verse une subvention, chacun y trouve son compte, tant les propriétaires privés que la commune. Une autre journée de nettoyage ce type est d'ailleurs en prévision.

Monsieur Thierry THEVENET souhaite également savoir si une convention a été signée.

Monsieur Guy MOREL informe qu'il était plus urgent d'agir sur le terrain et que la partie administrative sera régularisée ensuite, car il faut contacter tous les propriétaires privés.

Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD complète en disant que c'est un projet privé mais qui sert l'intérêt public. Les sources privées intéressent le SM3A, et la nouvelle piste permettra un nouvel accès au torrent pour les travaux d'entretien menés par le Syndicat.

Pour ce qui est de l'uniformisation des dossiers de demande de subvention, Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE informe que la question pourra être évoquée à la réunion forêt du 25 septembre prochain.

Sera principalement abordé à cette réunion, la replantation de la forêt conclut Monsieur Guy MOREL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (A.S.L.G.F.)

RAPPORT N° 5

FINANCES

Décision modificative n° 2 – Budget COMMUNE 2020 : régularisation des écritures SYANE, subvention exceptionnelle à l'ASLGF, modification d'écriture pour le remboursement de taxe d'aménagement

Le rapporteur : Madame Laurène CAUL-FUTY

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'adopter les modifications au BUDGET COMMUNE 2020 selon les écritures suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT					
		DÉPENSES		RECETTES	
Articles	Libellés	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)
6238	Publications, relations publiques, divers		4 000.00 €		
65548	Participations		253 000.00 €		
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	4 000.00 €			
66111	Intérêts des prêts	78 900.00 €			
023	Virement à la section d'investissement	174 100.00 €			
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT		257 000.00 €	257 000.00 €		
TOTAL		0.00		0.00	

SECTION INVESTISSEMENT					
		DÉPENSES		RECETTES	
Articles	Libellés	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)
021	Virement de la section de fonctionnement			174 100.00 €	
10226	Taxe d'aménagement	24 200.00 €			
168758	Emprunts SYANE	174 100.00 €			
2111	Terrains		24 200.00 €		
041-21534	Travaux d'électrification	3 424 149.69 €			
041 - 168758	Emprunts SYANE			3 424 149.69 €	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		3 622 449.69 €	24 200.00 €	3 598 249.69 €	
TOTAL		3 598 249.69 €		3 598 249.69 €	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

RAPPORT N° 6

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Désignation d'un référent « Sécurité routière »
Le rapporteur : Monsieur le Maire

Arrivée de Madame Sabine TOUNA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de nommer le référent « Sécurité routière » de la commune de Magland :

Monsieur Christian BOUVARD,
Adjoint au Maire.

Ce référent sera le relais entre la préfecture, plus particulièrement la Direction Départementale des Territoires, pour :

- diffuser les informations relatives à la sécurité routière,
- contribuer à sa prise en compte lors de projet porté par la commune ou l'intercommunalité,
- piloter et participer aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune
- participer à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale
- assister à des réunions organisées par la coordination sécurité routière de la DDT

RAPPORT N° 7

FUNIFLAINE
Convention relative aux financements publics du projet Funiflaine
Le rapporteur : Monsieur le Maire

Question retirée en début de séance.

RAPPORT N° 8

PERSONNEL
Création de postes en vue du recrutement d'un agent d'entretien
et d'un agent des services techniques polyvalent – spécialité voirie
Le rapporteur : Monsieur Kader KHADRAOUI

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la création d'un poste de :
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - ou agent de maîtrise

La création de poste sera fonction de la situation administrative de l'agent retenu pour occuper le poste d'agent des services techniques spécialité voirie ;

- **DÉCIDE** la création d'un poste de :
- Adjoint technique
 - ou Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - ou agent de maîtrise

La création de poste sera fonction de la situation administrative de l'agent retenu pour occuper le poste d'agent d'entretien polyvalent, en remplacement de l'agent qui part à la retraite ;

- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

RAPPORT N° 9

PERSONNEL

Contrat d'apprentissage – Recrutement d'un étudiant-stagiaire en communication

Le rapporteur : Monsieur Kader KHADRAOUI

Monsieur Thierry THEVENET demande s'il y a déjà quelqu'un de prévu sur ce poste.

Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD explique que la municipalité recherche plutôt à faire un recrutement avec un contrat en alternance (étudiant bac +3) et est en contact avec les écoles de la région. La personne aura à s'occuper de la mise à jour et la refonte du site internet, du panneau lumineux, de la gestion de l'application contact, de la communication papier et de la charte graphique. Le choix d'une alternance s'est aussi portée en raison du coût financier beaucoup plus important pour l'emploi d'un agent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage,
- **DÉCIDE** de conclure dès le 28 septembre 2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Durée de la Formation	diplôme préparé
COMMUNICATION	1	jusqu'au 31 août 2021	Bachelor RMO (Responsable Marketing digital Opérationnel)

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, au chapitre 012, de nos documents budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

RAPPORT N° 10

ENFANCE-JEUNESSE

Convention Territoriale Globale – Autorisation de signature

Le rapporteur : Madame Jeanne VAUTHAY

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention territoriale globale (CTG) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier le renouvellement du contrat CEJ en CTG avec ou sans nouveaux projets ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce contrat avec la CAF de Haute-Savoie et la 2CCAM.

RAPPORT N° 11

URBANISME

Modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relative au secteur Flaine Front de Neige – Mise en adéquation de l'orientation d'aménagement du 04 février 2009 avec les droits à construire restants et report de ceux-ci sur le secteur de Flaine Les Gérats –

Lancement de la procédure –

Objectifs et modalités de la mise à disposition au public du dossier

Le rapporteur : Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les objectifs poursuivis du dossier de modification simplifiée, qui vise notamment :

L'Orientation d'Aménagement (OA) sur Flaine, plus spécifiquement sur la répartition des droits à construire :

- Fixer les possibilités d'urbanisation à hauteur de 8 000 m² SHON sur le secteur de Flaine Front de Neige.
- Reporter les m² SHON UTN restant sur la zone Flaine Front de Neige et inutilisables (du fait de l'absence de foncier disponible) sur le secteur des Gérats.

➤ **APPROUVE** les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification.

Arrivée de Monsieur Emmanuel MUGNIER, qui ne prendra pas part au vote, n'ayant pu participer à la présentation de la question.

RAPPORT N° 12

ENVIRONNEMENT

Enquête publique – Demande d'autorisation environnementale présentée par la société PORTIGLIATI à Cluses – Avis du conseil municipal

Le rapporteur : Monsieur Stéphane APPERTET

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PORTIGLIATI, en vue de la modification substantielle de son établissement situé à CLUSES ay 605 rue Jumel – ZI de la Maladière.

RAPPORT N° 13

AFFAIRES FONCIÈRES

Lieudit « Boron » - Cession de parcelles au profit de Madame Barbara HUGARD

Le rapporteur : Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD

Question retirée en début de séance.

RAPPORT N° 14

AFFAIRES FONCIÈRES

160 rue des Morets – Régularisation de l'emprise foncière d'un hydrant public –

Acquisition d'une emprise de la copropriété La Source

Le rapporteur : Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de la copropriété de la SOURCE, représentée par Monsieur Alain ANTHOINE et Madame Véronique LENOIR, d'une emprise de 4 m² à distraire de la parcelle cadastrée section D n°2309, moyennant un euro symbolique pour tout prix,
- **PRÉCISE** :
 - que le plan foncier établi par Monsieur Frédéric CHAUQUET, Géomètre-Expert, le 23 mars 2020 et le document d'arpentage du 27 juillet suivant, a confirmé l'implantation de l'hydrant public sur le tènement foncier de la copropriété LA SOURCE,
 - que le protocole d'accord a été régularisé par les copropriétaires, Monsieur Alain ANTHOINE et Madame Véronique LENOIR, le 30 juin 2020,
 - que l'intégralité des frais de géomètre afférents à cette opération seront pris en charge par la Commune justifiant de ce fait l'acquisition à l'euro symbolique,
 - que ce protocole sera réitéré par acte authentique établi par Me PERROLLAZ, notaire susvisé, aux frais de la Commune, conformément aux dispositions de l'article 1593 du Code civil ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer le protocole d'accord et l'acte authentique ainsi que tout document y afférent.

RAPPORT N° 15

AFFAIRES FONCIÈRES

Lieudit le Crétet – Correction d'assiette du chemin rural du Crétet – Régularisation foncière de la liaison bord d'Arve Crétet/Gravin – Echange parcellaire avec Monsieur Eric DELEMONTEZ et acquisition de Monsieur Philippe PEZET

Le rapporteur : Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD

Question retirée en début de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- **Décision du Maire n° 2020-14** : Convention de location d'un appartement communal résidence Antares à Flaine – n°006 type F1 – Mme Charlotte SAVIGNY

Madame Charlotte SAVIGNY a une activité équestre sur le Pré Michalet dans le cadre de la saison estivale de la station de Flaine et ce logement est à proximité immédiate de son activité professionnelle. Une convention de location pour une période de 2 mois (juillet et août) a été signée. Le loyer mensuel a été fixé à 350 €.

- **Décision du Maire n° 2020-15** : convention de location d'un appartement communal sis 1494 rue Nationale -1^{er} étage - au profit de Madame Marie RENAULT et Monsieur David RENAULT

Une convention de location d'un appartement communal sis 1494 rue Nationale – F3 1^{er} étage, d'une surface en principal de 76 m² et 63 m² en annexes (garage 45 m² et buanderie 18 m² en rez-de-chaussée) est établie au 31 juillet 2020 et a été signée par Monsieur David RENAULT et sa fille Madame Marie RENAULT, en vue d'y établir leur résidence principale.

Le loyer mensuel, à compter du 1^{er} août 2020, se décompose comme suit :

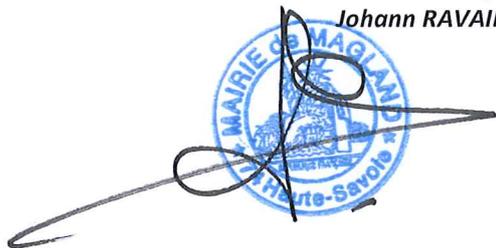
- 684,00 € pour l'appartement,
- 67,50 € pour le garage,
- 27,00 € pour la buanderie du RDC.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✚ Monsieur le Maire informe que la commune va mettre en vente le livre de René POUCHOT « 43 ans de vie publique à Magland ». Reste à préciser le montant, lequel devrait être de 25 €. Une décision du maire sera prise à cet effet.
- ✚ Monsieur le Maire rappelle l'inauguration de l'exposition : « 3 siècles de précision : l'histoire industrielle de la vallée de l'Arve ». Il tient également à remercier les personnes qui la préparent.
- ✚ Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au recours déposée pour les élections municipales, le rapporteur public propose le rejet de la protestation. La réponse définitive devrait parvenir dans 10 jours.
- ✚ Monsieur le Maire rappelle qu'il y a la photo officielle du conseil municipal à faire, n'ayant pu être faite lors de l'installation du conseil.
- ✚ Christian BOUVARD a été élu au bureau du SYANE.
- ✚ Il est demandé si du covoiturage peut être fait pour les élections sénatoriales, dimanche 27 septembre. Les élus concernés pourront prendre le minibus.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 30.

**Le Maire,
Iohann RAVAILLER**



**La Secrétaire de Séance,
Alexia MERCHEZ-BASTARD**

